



**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ DÉCENNALE**
Fonctionnant selon les règles de la capitalisation

Contrat ASSURANCE CONSTRUCTION
des professionnels du bâtiment

OLANDA SAS
10 RUE MARCEL SEMBAT
21000 DIJON

Attestation valable * pour tout chantier ouvert entre le 01/01/2013 et le 31/12/2013

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que le client OLANDA SAS est assuré sous le numéro 021018860 E 002. et qui exécute des travaux de construction dans le cadre des activités suivantes :

- 3413 IMPERMEABILITE DES FACADES*****
- 3231 REVETEMENT PLASTIQUE OU TEXTILE A l'exclusion des revêtements de sols plastiques coulés.*****
- 3240 PLATRIER*****
- 4010 MIROITIER*****

Se référer à l'annexe jointe avec ce document pour les activités tolérées.

est garanti, lorsque sa responsabilité découlant des articles 1792 et 1792-2 du code civil est engagée, par un contrat conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire dans le domaine de la responsabilité décennale. Sont comprises :

- la garantie effondrement avant réception,
- la garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables,
- la responsabilité civile du client dans le cas où celle-ci serait engagée en qualité de sous-traitant vis à vis du locateur d'ouvrage titulaire du marché ou d'un autre sous-traitant, dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-3 du code civil et les textes légaux ou réglementaires pris pour leur application.

Ces garanties sont accordées aux conditions complémentaires et cumulatives suivantes :

Pour des interventions sur des chantiers dont le coût total prévisionnel de construction tous corps d'état HT, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage, n'est pas supérieur à 15 000 000 €.

Lorsque le marché du client (hors taxes) ne dépasse pas 1 200 000 €

Pour des travaux de technique courante, c'est-à-dire :

- des travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles figurant sur l'annexe 2 de la liste C2P. (1)
- des procédés ou produits ayant fait l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA) ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P au jour de la passation du marché (2)
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité

(1) Les Règles professionnelles figurant sur l'annexe 2 de la liste C2P (Commission Prévention Construction de l'Agence Qualité Construction) sont consultables sur www.qualiteconstruction.com.

(2) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

En dehors de l'une de ces limites, l'assuré doit déclarer le chantier concerné à son assureur.

14/12/2012

page 1/3

MAAF Assurances SA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 160.000.000 euros entièrement versé

RCS NIORT 542 073 580 - Code APE 6512 Z - Entreprise régie par le code des assurances

N° de TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580

Siège social : Chaban 79180 CHAURAY. Adresse postale : Chauray 79036 NIORT Cedex 9 - www.maaf.fr



N° de client : 021018860 E MPB 002 Nom : OLANDA SAS

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait à Niort, le 14/12/2012
Pour MAAF ASSURANCES S.A.

Attention : document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.

Le Directeur Général

M. Couturier

14/12/2012

page 2/3

MAAF Assurances SA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 160.000.000 euros entièrement versé

RCS NIORT 542 073 580 - Code APE 6512 Z - Entreprise régie par le code des assurances

N° de TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580

Siège social : Chaban 79180 CHAURAY. Adresse postale : Chauray 79036 NIORT Cedex 9 - www.maaf.fr



N° de client : 021018860 E MPB 002 Nom : OLANDA SAS

ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE

COMPLÉMENT SUR VOS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

3413 IMPERMEABILITE DES FACADES :

Cette activité comprend :

- l'application de Revêtements d'Imperméabilité de type I1, I2 et I3
- l'application de Revêtements d'étanchéité de type I4
- l'application de peintures de traitement et/ou de protection antirouille
- l'application de Revêtements Plastiques Epais (RPE) ou Revêtements Semi Epais (RSE)
- la réalisation des bandes-joints pour plaques de plâtre cartonnées
- l'application de lasures

3231 REVETEMENT PLASTIQUE OU TEXTILE :

Cette activité comprend :

- La pose collée ou flottante de parquets ou revêtements de sol à base de bois,
- La préparation des supports par ragréage d'une épaisseur n'excédant pas 8 mm

3240 PLATRIER :

Cette activité comprend :

- La pose de plaque de plâtre (mur et plafond),
- Le pose du doublage thermique et/ou acoustique intérieur,
- La pose sans fabrication de blocs portes intérieurs,
- La pose de faux plafonds et plafonds suspendus,
- La réalisation de bandes-joints,
- la réalisation de plâtrerie sèche (telle que carreaux de plâtre) ne nécessitant pas l'application d'enduit en plâtre,
- La réalisation de stuc, staff et gypserie

La présente annexe est indissociable de l'attestation d'assurance responsabilité décennale éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.